



DOMAINE PUBLIC

Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition divers emplacements dans la ville au profit d'opérateurs économiques exerçant l'activité de fleuriste à titre professionnel, pour la vente de fleurs, à l'occasion de la Toussaint.

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt pertinent.

Conditions de mise à disposition :

Les dates et lieux de vente sont définis par arrêté portant permis d'occupation du domaine public en date du 2 octobre 2025, comme indiqué ci-après :

- Cimetière communal de Lupino :
 - Côté ouest (Lupino), du samedi 25 octobre 2025 au samedi 1^{er} novembre 2025 inclus, de 08h00 à 19h00.
 - Côté sud (Montesoro), du samedi 25 octobre 2025 au samedi 1^{er} novembre 2025 inclus, de 08h00 à 19h00.
- Cimetière d'Ondina :
 - Du samedi 25 octobre 2025 au samedi 1^{er} novembre 2025 inclus, de 08h00 à 19h00.
- Place du Marché :
 - Du samedi 25 octobre 2025 au samedi 1^{er} novembre 2025 inclus, de 08h00 à 14h00.

Le candidat devra proposer la vente de fleurs et justifier de la qualité de professionnel. Les emplacements proposés sont limités à une surface de 12m² maximum. Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 33,60 euros par jour et par stand.

Date limite de réception des réponses :

La date limite de réception des candidatures est fixée au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : domaine-public@bastia.corsica sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande
- Kbis ou autre pièce justificative de l'activité commerciale
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance couvrant l'exercice de cette activité

Mis en ligne le 2 octobre 2025